



école communale élémentaire
Jacqueline de Romilly
176 avenue de Grasse
06400 Cannes
☎ : 04.89.82.22.10
courriel : ecole.0060177K@ac-nice.fr



Jacqueline de Romilly
Académicienne, Philologue

Cannes le 20 octobre 2021

conseil d'école du 19 octobre 2021

début de séance : 18h30

président de séance : Yves Pomel

secrétaire de séance : Nathalie Gauthier et Yann Gueyffier

rédacteurs : Yves Pomel

ordre du jour du conseil d'école :

- la présentation des membres du nouveau conseil
- les résultats des élections du 08/10 ; le partenariat école/parents élus
- les dates des réunions de l'année scolaire
- l'organisation pédagogique de l'école
- les prévisions pour la carte scolaire de 2022-2023
- le règlement intérieur de l'école
- l'APE : son rôle ; les actions de l'année
- le projet d'école, les évaluations CP et CE1, les livrets scolaires (LSU)
- le partenariat service de l'Éducation / écoles
- l'accueil périscolaire, la restauration scolaire
- la sécurité : les PPMS
- la crise sanitaire
- les questions diverses (À proposer par écrit avant le 15 octobre 16h30)

1) la présentation des membres du nouveau conseil

Le directeur de l'école : Yves Pomel

L'inspectrice de l'éducation nationale (circonscription de Cannes) : Mme Lefèvre (absente excusée)

Le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation nationale) : M. Claude Francart

Les élus et représentants de la municipalité : Mme Gibelin

La représentante de l'APE : Mme Desenclos Virginie

Les enseignants :

-CP : Mme Valérie Despinasse ; madame Lucie Garret-Richard (absente excusée)

-CP : Mme Nathalie Gauthier

-CP-CE2: M. Yann Gueyffier

-CE1 : Mme Alexandra Puech

- CE1 : M. Laurent Witz
- CE1 : Mme Claire Vallée ; madame Marielle Ménétré (absente excusée)
- CE2 : Mme Fabienne Soréda
- CE2 : Mme Cécile Goin
- CM1 : M. Lionel Saluard
- CM1 : Mme Anne Saluard
- CM1-CM2 : Mme Sarah Bellone
- CM2 : Mme Suzy Drogy-Meier
- CM2 : Mme Joanna Balloy
- ULIS : Mme Marion Cossiaux

Les parents d'élèves :

- Mme ADAMOWSKI Fabiana
- Mme BARBOTIN Élixa
- Mme CHERKAOUI Azzahra
- M. CLERGUE Emmanuel (absent excusé)
- Mme CORDI Carine (absente excusée)
- Mme DESENCLOS Virginie
- Mme DURAND Bettina
- Mme GAÏTANAROS MIRETTI Stéphanie (absente excusée)
- Mme HALLOT Éliane (absente excusée)
- Mme LAINE Olivia
- M. LE MOGNE Patrick
- Mme NAULET Anaïs
- Mme SAN JUAN Morgane
- Mme TANT Gwénaëlle
- Mme THUIA Sophie

2) les résultats des élections du 08/10 ; le partenariat école-parents élus

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'École se sont déroulées sans incident avec un dépouillement le 08 octobre. Cette année encore, conformément au choix du Conseil d'École du 18 octobre 2019, le scrutin s'est organisé par un vote uniquement par correspondance (VPC).

Il y avait une seule liste de candidats présentée par des parents d'élèves qui ne se sont pas constitués en association (13 titulaires et 2 remplaçants).

Sur 553 inscrits sur les listes électorales, 250 électeurs ont voté.

Au dépouillement, 226 bulletins ont été validés.

Le taux de participation est donc de 45,21 % (encore un peu en augmentation)

Les services compétents du service Éducation de la mairie ont été destinataires d'une liste des parents élus avec les numéros de téléphone, les adresses mail et les adresses postales.

M. Pomel précise les rôles et les missions des élus. Les élus ne sont pas obligés d'attendre les conseils d'école pour se faire les porte-paroles des parents. Ils peuvent rencontrer le directeur à tout moment pour des sujets graves et urgents.

Il ajoute que la liste des parents élus et leur adresse électronique est affichée à l'entrée de l'école et sera prochainement diffusée aux familles par le biais du cahier de liaison des enfants.

3) les dates de l'année scolaire

Le conseil d'école du deuxième trimestre se fera le mardi 22 février, le conseil d'école du troisième trimestre se fera le mardi 31 mai.

4) organisation pédagogique de l'école

L'effectif total de l'établissement à ce jour est de 344 élèves (2 de moins que l'an dernier à la même époque) pour 13 classes et un dispositif ULIS (Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire).

L'école s'organise ainsi :

- 2 CP avec : Mme Despinasse et madame Garret-Richard sur une classe à 24 élèves ; Mme Gauthier sur une classe à 24 élèves
- 1 CP-CE2 avec : M.Gueyffier sur une classe à 24 élèves (6+18),
- 3 CE1 avec : Mme Puech sur une classe à 28 élèves ; Mme Vallée et madame Ménétré sur une classe à 27 élèves ; M.Witz sur une classe à 27 élèves,
- 2 CE2 avec : Mme Goin sur une classe à 29 élèves ; Mme Soréda sur une classe à 29 élèves,
- 2 CM1 avec : M. Saluard sur une classe à 28 élèves ; Mme Saluard sur une classe à 27 élèves,
- 1 CM1-CM2 avec : Mme Bellone sur une classe à 24 élèves (6+18),
- 2 CM2 avec : Mme Balloy sur une classe de 27 élèves ; Mme Drogy-Meier sur une classe de 26 élèves,
- 1 classe d'ULIS avec Mme Cossiaux sur une classe à 10 élèves, inclus dans les autres classes, à temps partiel.

5) les prévisions pour la carte scolaire 2022-2023

Il y aurait un effectif d'élèves en baisse pour l'an prochain (après trois années de forte augmentation et donc deux ouvertures de classe).

En effet : 71 CM2 quitteraient l'école et 56 élèves arriveraient (54 CP et 2 ULIS).

6) le règlement intérieur de l'école

Monsieur Pomel propose quatre amendements sur le règlement intérieur 2021-2022 :

-Le rajout d'un article 3.5 : « Le recours au courrier électronique en utilisant la boîte mail de la classe est possible si l'enseignant a mis en place un dispositif d'échange avec les familles. Ce fonctionnement peut compléter les échanges par le cahier de liaison. »

-La modification de l'article 6.1 : « Le service de la restauration scolaire est placé sous l'autorité de la mairie. Les parents peuvent s'adresser aux bureaux de l'Éducation. »

-La modification de l'article 6.2 : « Le directeur peut assurer le relais avec les services municipaux concernés.»

-La suppression de l'article 6.3.

Ces amendements sont soumis au conseil. Ils sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes. Ce nouveau règlement sera affiché au format A3, à l'entrée de l'école et diffusé aux familles.

7) l'APE : son rôle ; les actions de l'année

L'APE (Association Indépendante des Parents d'Élèves) est unique pour l'école élémentaire et l'école maternelle depuis 3 ans (l'ouverture de la nouvelle école). C'est un groupe de parents dynamiques qui font des actions qui vont toujours dans l'intérêt des élèves. Le partenariat avec l'école est harmonieux.

Malheureusement, les deux années COVID ont limité les actions. Il est à espérer que pour 2021-2022, l'APE et l'école pourront reprendre les actions phares et d'initier de nouvelles actions.

Une réunion de travail du bureau de l'APE s'est tenue le vendredi 1er octobre à 18h00 dans les locaux de l'école maternelle.

Les propositions d'adhésion à l'association ont été lancées le lundi 27 septembre et nous espérons qu'il y aura autant de parents que les années précédentes qui soutiennent l'engagement de ce groupe et ses actions. Ces adhésions permettront de faire fonctionner l'Association des Parents d'Élèves, d'offrir de nouveaux spectacles et un goûter à l'issue du premier trimestre, d'acheter du matériel pour l'école et de soutenir des projets innovants.

8) le projet d'école, les évaluations CP, CE1, 6ème, les livrets scolaires (LSU)

Pour rappel, le Projet Académique intitulé « Ambition 2024 » s'articule autour de quatre axes stratégiques (quatre ambitions) :

- Permettre à chaque élève de comprendre les défis sociétaux et de s'engager : un enjeu pour la citoyenneté de demain.
- Permettre à chaque élève de construire son avenir : une stratégie de réussite.
- Favoriser l'équité territoriale : une volonté de justice sociale.
- Favoriser le développement professionnel de tous les personnels : un enjeu de réussite et d'épanouissement professionnel de tous les personnels.

L'équipe pédagogique a construit le Projet d'École 2020-2024 en s'appuyant sur ce Projet Académique. Il a été présenté à madame Lefèvre, Inspectrice de la circonscription de Cannes et validé le 3 novembre 2020.

Dans ce projet, les enseignants ont programmé et ciblé six objectifs à travers six actions :

-action 1

objectif : Susciter l'engagement par la démocratie scolaire.

intitulé : Institutionnaliser les réunions d'enfants à l'école pour développer l'autonomie et l'engagement.

-action 2

objectif : Susciter l'engagement par la démocratie scolaire.

intitulé : Mettre en place des actions pour le développement durable en impliquant les élèves éco-délégués de l'école.

-action 3

Objectif : Agir sur les conditions et les pratiques favorables aux apprentissages et à la construction de compétences.

intitulé : Ritualiser la résolution quotidienne de problèmes.

-action 4

objectif : Agir sur les conditions et les pratiques favorables aux apprentissages et à la construction des compétences et de projets, les pratiques innovantes et le numérique éducatif.

intitulé : Favoriser et développer la mémoire, l'estime de soi et l'éloquence en ritualisant les exposés et en valorisant les "récitations".

-action 5

objectif : Agir sur les conditions et les pratiques favorables aux apprentissages et à la construction des compétences.

intitulé : Développer l'utilisation des outils numériques dans les apprentissages scolaires et dans le travail en autonomie.

-action 6

objectif : Utiliser le numérique afin de faciliter les échanges à distance.

intitulé : Développer l'enseignement à distance et la communication.

En 2020-2021, les enseignants ont mené des réflexions et ont travaillé sur l'action 3 : « Ritualiser la résolution quotidienne de problèmes ».

Pour cette année 2021-2022, même si cette action et les autres sont menées dans la continuité, les enseignants ont choisi de mettre l'accent sur l'action 4 : « Favoriser et développer la mémoire, l'estime de soi et l'éloquence en ritualisant les exposés et en valorisant les "récitations". »

Pour rappel, tous les projets initiés à l'école, tendent toujours à favoriser et à développer chez les élèves l'autonomie et l'estime de soi.

Ces actions laisseront toujours une place importante à l'éducation à la citoyenneté, à l'éducation artistique et culturelle, à l'autonomie, au numérique éducatif, aux parcours scolaires.

Concernant l'évaluation des élèves, chaque enseignant met en place des dispositifs qui permettent aux familles de suivre les progrès de leur enfant et renseigne le LSU (Livret Scolaire Unique national). Cette année encore, le LSU sera renseigné une fois en février et une fois en juin pour les classes du cycle 2 et une fois par trimestre pour les classes du cycle 3. Ces documents seront consultables en ligne grâce à l'application éduconnect ou franceconnect

Monsieur Pomel précise que le LSU n'est maintenant plus diffusé aux familles au format papier, conformément aux directives ministérielles. De plus, dès que les élèves passent en sixième, l'école n'a plus accès à ces LSU : les familles doivent donc organiser leurs archives.

Toujours concernant l'évaluation des élèves, les CP, les CE1 et les 6^{ème} viennent de passer les « Évaluations repères nationales ».

-Pour les CP, 8 compétences en français et 7 compétences en mathématiques ont été évaluées. Les résultats sont sensiblement les mêmes que l'an dernier à la même époque. Deux compétences en français (« Reconnaître des lettres. » ; « Comprendre des mots lus par l'enseignant. ») et deux compétences en mathématiques (« Associer un nombre à une position. » ; « Résoudre des problèmes. ») sont un peu déficitaires.

-Pour les CE1, 8 compétences en français et 9 compétences en mathématiques ont été évaluées. Cinq compétences en français (« Écrire des syllabes dictées. » ; « Écrire des mots dictés. » ; « Comprendre des mots lus par l'enseignant. » ; « Lire à voix haute des mots. » ; « Lire à voix haute un texte. ») et trois compétences en mathématiques (« Représenter des nombres entiers. » ; « Résoudre des problèmes. » ; « Soustraire. ») sont un peu déficitaires. Les résultats de ces évaluations ont été communiqués aux familles. Elles permettent de situer chaque enfant par rapport aux attentes de l'institution et de mettre en place des groupes de besoins pour faire de la différenciation.

Pour les évaluations de 6^{ème} qui viennent de se terminer également, les enseignants de l'école ont échangé avec les professeurs du collège de Les Vallergues. Les 26 élèves (sur 65 CM2 qui ont quitté l'école) montrent des résultats assez surprenants qui ne montrent pas toujours le niveau qu'ils avaient au CM2. Les équipes se demandent si les modalités de passation n'ont pas dérouté certains enfants. Ces évaluations portaient sur 5 compétences en Français (dont la lecture orale) et 3 compétences en mathématiques. Les résultats sont assez moyens mais supérieurs à la moyenne nationale.

9) le partenariat service de l'Éducation /écoles

Les lourdes conséquences de deux années de crise sanitaire et les restructurations des Services de l'Éducation de la mairie ont créé quelques dysfonctionnements au sein des écoles encore pour cette rentrée. Monsieur Pomel aimerait travailler davantage en partenariat avec ces services. L'amélioration dans la communication et une plus grande anticipation permettraient de travailler plus sereinement et plus efficacement.

10) l'accueil périscolaire, la restauration scolaire

L'accueil périscolaire :

C'est un service municipal qui a des difficultés à trouver ses marques depuis deux ans : certains animateurs sont motivés et professionnels mais d'autres sont peu engagés et ne font que passer. Le taux d'absentéisme est trop important. Pour que ce service soit performant et de qualité, il faut plus de stabilité, d'animateurs professionnels et d'un encadrement rigoureux.

Ce service fonctionne dès 7h15 le matin jusqu'à 8h20. Il reprend le soir de 16h30 jusqu'à 18h30.

Le dispositif d'aide aux leçons encadré par des enseignants de l'école s'inscrit dans l'organisation du périscolaire de la manière suivante :

3 groupes de 12 à 15 enfants environ de 16h45 à 17h30

3 groupes de 12 à 15 enfants environ de 17h30 à 18h15.

Monsieur Pomel précise qu'il y a environ 200 enfants inscrits dans le périscolaire le soir et 120 le matin. Il y a 85 enfants inscrits dans le dispositif d'aide aux leçons.

La restauration scolaire :

Les effectifs des enfants mangeant à la cantine sont stables avec près de 280 repas servis chaque jour en élémentaire. Ce service reste en self. Les enfants et les agents ont maintenant trouvé leur marque. Le passage au self se fait par classe. Les enfants mangent par table de quatre et gardent les mêmes camarades de la classe toute la semaine, pour éviter les brassages. Chacun a environ 25 minutes pour manger. Il n'y a pas trop de temps pour les conversations, sinon la prise du repas se fait mal et l'environnement est bruyant. Les animateurs veillent à faire respecter les règles et luttent autant que possible contre le gaspillage de nourriture qui reste trop important. Avant ou après le repas, les enfants font des activités sportives, culturelles ou libres avec leur animateur référent. Chaque animateur programme ses activités sur trois semaines en réunion de préparation du lundi.

L'équipe des agents de la Sodexo est maintenant en nombre suffisant et performante (9 agents pour les deux écoles). L'ambiance positive, la bienveillance et l'engagement sont très appréciables.

11) la sécurité ; les PPMS

L'école reste exposée aux risques majeurs suivants : incendie, séisme, nuage toxique et conditions météorologiques exceptionnelles, intrusion d'une personne étrangère au service.

Pour ce dernier risque, pour la sécurité des élèves et des personnels, les directives ministérielles restent :

- « Accueillir, par un adulte, à l'entrée de l'établissement.
- Contrôler visuellement les sacs.
- Vérifier l'identité des personnes étrangères à l'établissement.
- Organiser des exercices de sécurité.
- Éviter les attroupements devant l'établissement.
- Signaler tout comportement ou objet suspect ».

Concernant les autres risques du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), tous les dispositifs mis en place sont validés par des exercices.

Les dates des exercices qui ont été effectués ou qui seront effectués dans le cadre des PPMS :

- Le lundi 24 septembre, il y a eu un exercice d'évacuation en cas d'incendie
- Le lundi 18 octobre, il y a eu un exercice en cas d'intrusion d'une personne étrangère au service « on s'enferme ».
- le lundi 22 novembre, il y aura un exercice de mise à l'abri en cas d'intempérie exceptionnelle.
- le lundi 10 janvier, il y aura un exercice de confinement en cas de nuage toxique.
- le lundi 07 mars, il y aura un exercice de préparation en cas de séisme.
- le lundi 25 avril, il y aura un autre exercice en cas d'incendie mais cette fois-ci en condamnant une cage d'escaliers.
- le lundi 30 juin, il y aura un autre exercice en cas d'intrusion d'une personne étrangère au service (supposée terroriste) mais cette fois-ci : «On s'enferme et on s'échappe ».

Comme chaque année, pour rappel, un document d'informations expliquant le PPMS et précisant ce que doit faire une famille en cas d'incident majeur sera diffusé mi-novembre par les cahiers de liaison. Les familles devront en prendre connaissance et en accuser réception : il est important que chacun ait en tête les bons réflexes, en cas d'alerte.

Les documents au format PDF relatifs aux PPMS seront transmis au service de l'Éducation de la Mairie et au service Securisk de l'inspection Académique, avant les vacances de Toussaint.

12) la crise sanitaire

L'école applique les protocoles définis par les ministères. Ces protocoles évoluent régulièrement en fonction de la situation. Pour chaque situation de crise, nous sommes sous la tutelle des autorités de la cellule COVID 06 de l'inspection académique, de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du préfet.

Les gestes barrières que nous mettons en place à l'école restent :

- le lavage des mains aussi souvent que possible,
- le port du masque dans les classes (à l'extérieur, le port n'est pas obligatoire),
- le non brassage des élèves entre les niveaux de classe.

13) les questions diverses

Les jeux dangereux :

L'utilisation des réseaux sociaux par les enfants et des jeux en ligne (dans la sphère privée) perturbent le bon fonctionnement de l'école car les « conflits » se transfèrent de plus en plus de la maison vers l'école. Les enseignants sont inquiets et doivent gérer des situations de crise non liées à l'environnement de l'école. Une information d' « Alerte » sur ce sujet sera bientôt transmise aux familles.

L'emballage du pain :

Monsieur Pomel informe madame Gibelin (représentante de la municipalité) que les pains individuels du repas sont toujours emballés dans du plastique. Cela génère une « pollution » importante. Les membres du conseil aimeraient que la mairie et la Sodexo envisagent, dans la mesure du possible, la suppression de ces emballages plastiques individuels.

La séance est levée à 20h15.